



METTRE EN PLACE LA PARTICIPATION ET L'INTÉRÉSSEMENT

Au-delà de l'obligation légale, les dispositifs de participation aux bénéfices et d'intéressement, sont des outils privilégiés à prendre en compte dans la politique salariale de l'entreprise, quel que soit son effectif. Les avantages sociaux et fiscaux qui y sont associés, ainsi que leurs caractères collectifs et adaptables aux réalités de l'entreprise, en font des leviers efficaces de motivation, que le législateur s'emploie régulièrement à mettre en avant. La réglementation entourant ces dispositifs est foisonnante : l'entreprise doit les maîtriser afin d'en tirer le meilleur parti.

OBJECTIFS :

- 1 Comprendre les enjeux liés aux régimes d'intéressement et de participation,
- 2 Maîtriser le cadre réglementaire,
- 3 Identifier les aspects sensibles en vue de la négociation et de la mise en œuvre d'un accord d'intéressement ou de participation.

PUBLIC :

DRH et RRH, personnes chargées de la gestion du personnel et de la paie, dirigeants d'entreprise.

PROGRAMME :

Participation :

- Champ d'application (obligation pour les entreprises d'au moins 50 salariés, possibilité d'application volontaire),
- Modalités de mise en place (conclusion, et régime de l'accord de participation),
- Formules de calcul (formule légale, possibilités de formule dérogatoire),
- Répartition entre les bénéficiaires (caractère collectif, définition des bénéficiaires et application des critères de répartition),
- Affectation (versement immédiat ou affectation à un support de placement),
- Régime social et fiscal.

Intéressement :

- Modalités de mise en place (conclusion et régime de l'accord d'intéressement),
- Formules de calcul : caractère aléatoire, critères, périodicité,
- Répartition entre les bénéficiaires,
- Affectation,
- Régime social et fiscal.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.



CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19



LA FABRIQUE
DE L'AVENIR